

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DANOX DB-1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DANOX DB-1

Numéro du produit 50489

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.

Riverside Business Park Building G

Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels

Belgium

+32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51

SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence

national

Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 50489

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé

humaine

Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT RE 2 - H373

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES, AMINES, N-TALLOW

Contient FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE, AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED, AMINES, C12-

ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED, FATTY ACIDS, C12-14, 2-AMINOETHANOL

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

25 - 35 %

Numéro CAS: 308061-30-5

Classification

Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318

AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED

10 - 20 %

Numéro CAS: 61791-14-8 Numéro CE: 500-152-2

Classification

Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412

AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-,

5 - 10 %

ETHOXYLATED

Numéro CAS: 1290049-56-7

Numéro CE: 800-029-6

Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119962190-43-XXXX

Facteur M (aigu) = 10

Facteur M (chronique) = 1

Classification

Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT RE 1 - H372 Aquatic Acute 1 - H400

Aquatic Chronic 1 - H410

AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL,

5 - 10 %

N-OXIDES

Numéro CAS: 308062-28-4

Numéro CE: 931-292-6

Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119490061-47-XXXX

Facteur M (aigu) = 1

Classification

Acute Tox. 4 - H302

Skin Irrit. 2 - H315

Eye Dam. 1 - H318

Aquatic Acute 1 - H400

Aquatic Chronic 2 - H411

FATTY ACIDS, C12-14

2.5 - 5 %

Numéro CAS: 90990-10-6 Numéro CE: 292-771-7

Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119552493-37-XXXX

Classification

Eye Dam. 1 - H318

2-AMINOETHANOL

1 - 2.5%

Numéro CAS: 141-43-5

Numéro CE: 205-483-3

Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119486455-28-XXXX

Classification

Acute Tox. 4 - H302

Acute Tox. 4 - H312

Acute Tox. 4 - H332

Skin Corr. 1B - H314

Eye Dam. 1 - H318

STOT SE 3 - H335

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Consulter un médecin immédiatement. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. S'il est suspecté que des polluants atmosphériques sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Consulter un médecin immédiatement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Garder la personne touchée en observation. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.

Ingestion

Consulter un médecin immédiatement. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Consulter un médecin immédiatement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Garder la personne touchée en observation. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.

Contact cutané

Consulter un médecin immédiatement. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souille ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Rincer la zone contaminée avec un agent contenant de la dipotérine (p. Ex. Previn) Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements et nettoyer les chaussures soigneusement avant leur réutilisation. Garder la personne touchée en observation. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.

Contact oculaire

Consulter un médecin immédiatement. Rincer la zone contaminée avec un agent contenant de la dipotérine (p. Ex. Previn) Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Garder la personne touchée en observation. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.

Protection des secouristes

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. S'il est suspecté que des polluants atmosphériques sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants:

Douleur à l'estomac.

Contact cutané Provoque de graves brûlures. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants:

Douleur ou irritation. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est

pas immédiatement irrigué. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants:

Douleur. Larmoiement abondant. Rougeurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. Garder la personne touchée en observation. L'apparition

des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.

Traitements particuliers Rincer la zone contaminée avec un agent contenant de la dipotérine (p. Ex. Previn)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques,

> entraîne des effets néfastes à long terme. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Eviter le déversement ou

l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres

gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Evacuer la zone. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section

> 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettovage

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Déplacer les conteneurs hors de la zone de déversement. Approcher le déversement contre le vent. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Les résidus restants dans les conteneurs vides peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Tenir éloigné des aliments et boissons. Garder sous clef. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Maintenir les conteneurs verticaux. Stocker seulement dans des conteneurs correctement étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classe de stockage

Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

2-AMINOETHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 1 ppm 2,5 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 3 ppm 7,6 mg/m³

D = Absorption de peau.

Commentaires sur les composants

Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE (CAS: 308061-30-5)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES (CAS: 308062-28-4)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 15.5 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11 mg/kg/jour

Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.8 mg/m³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 5.5 mg/kg Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.44 mg/kg

PNEC - eau douce; 0.0335 mg/l

- eau de mer; 0.00335 mg/l

- Station d'épuration des eaux usées; 24 mg/l

Intoxication secondaire.; 11 mg/kg - Sédiments (eau douce); 5.24 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.524 mg/kg

- Sol; 1.02 mg/kg

AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED (CAS: 1290049-56-7)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.12 mg/m³

> Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.017 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.025 mg/m³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.007 mg/kg/jour Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.007 mg/kg/jour

PNEC eau douce; 2 µg/l

eau de mer; 0.2 µg/l

Station d'épuration des eaux usées; 1.6 mg/l

Sédiments (eau douce); 7.5 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.75 mg/kg

Sol; 5 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection







Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants,

> qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc butyle. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être

conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et

du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact

prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque

> période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation

de ce produit.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques

> indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN

136/140/141/145/143/149

Contrôles d'exposition liés à la Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour protection de l'environnement s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection

environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des

niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.

Couleur Ambré. Orange. Odeur Caractéristique.

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

рΗ pH (solution diluée): 8 - 10 (5% w/w)

Point de fusion < -10°C

Point d'écoulement Pas d'information disponible.

Pas d'information disponible. Point de congélation

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Pas d'information disponible.

Point d'éclair > 200°C Coupelle fermée.

Taux d'évaporation Pas d'information disponible.

Facteur d'évaporation Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information disponible.

Limites Pas d'information disponible.

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Autre inflammabilité Pas d'information disponible.

Pression de vapeur Pas d'information disponible.

Densité de vapeur Pas d'information disponible.

Densité relative 1.004 @ 20°C

Densité apparente Pas d'information disponible.

Solubilité(s) Soluble dans l'eau.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

Pas d'information disponible.

Température de décomposition

Pas d'information disponible.

Viscosité 300 cP @ 20°C

Propriétés explosives Pas d'information disponible.

Explosif sous l'influence d'une Pas d'information disponible.

flamme

Propriétés comburantes Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations Aucun.

Indice de réfraction Pas d'information disponible.

Taille de particules Pas d'information disponible.

Poids moleculaire Pas d'information disponible.

Volatilité Pas d'information disponible.

Concentration de saturation Pas d'information disponible.

Température critique Pas d'information disponible.

Composé organique volatile Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ces composants.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de

stockage.

10.4. Conditions à éviter

dangereuses

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit

provoquant une situation dangereuse.

DANOX DB-1

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅o orale) Nocif en cas d'ingestion.

ETA orale (mg/kg) 713,78

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 42.708,33

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 187.500,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 458,33

ETA inhalation 62,5

(poussières/brouillards mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation

Provoque de graves brûlures.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in

Pas d'information disponible.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Pas d'information disponible.

fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Information générale Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants:

Douleur à l'estomac.

Contact cutané Provoque de graves brûlures. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants:

Douleur ou irritation. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est

pas immédiatement irrigué. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants:

Douleur. Larmoiement abondant. Rougeurs.

Informations toxicologiques sur les composants

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

Effets toxicologiques Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Pas d'information disponible.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Pas d'information disponible.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Pas d'information disponible.

reproduction - fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Pas d'information disponible.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Pas d'information disponible.

rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

Contact oculaire Risque de lésions oculaires graves.

AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL50 orale) Nocif en cas d'ingestion.

DL₅₀ 500 - 2000 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 500,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Pas d'information disponible.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Pas d'information disponible.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Pas d'information disponible.

reproduction - fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Pas d'information disponible.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Pas d'information disponible.

rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

DANOX DB-1

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané Peut être légèrement irritant pour la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

500,0

AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅o

mg/kg)

Espèces Rat

Indications (DL50 orale) Nocif en cas d'ingestion.

DL₅₀ 500 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL50 cutanée) Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL50

inhalation)

Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Provoque de graves brûlures.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Cobaye

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Essai de mutation réverse sur bactéries Négatif. OECD 471

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Pas d'information disponible.

reproduction - fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Pas d'information disponible.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

DANOX DB-1

Exposition répétée STOT

rép.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Sub - Chronic NOAEL 0.4 mg/kg, Orale, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Information générale

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané Provoque de graves brûlures.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si

l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅o

mg/kg)

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) Nocif en cas d'ingestion.

DL₅₀ 1064 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 1.064,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL50 cutanée) DL50 > 2000 mg/kg, Cutanée, Rat

1.064,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Provoque une irritation cutanée. Lapin

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Provoque des lésions oculaires graves. Lapin

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

vitro

Essais de génotoxicité - in Aberration chromosomique: Négatif.

vivo

Cancérogénicité

DANOX DB-1

Cancérogénicité Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests sur animaux.

Toxicité pour la reproduction

Résumé - NOAEL: 25 mg/kg, Orale, Rat

-: NOEL: 100 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT

Pas d'information disponible.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT

Sub - Chronic NOAEL 88 mg/kg, Orale, Rat

rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

FATTY ACIDS, C12-14

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅o cutanée) DL₅o > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Score œdème: Pas d'œdème (0).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. OECD 471 Mutation génique:

vitro Négatif. OECD 476

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

DANOX DB-1

Toxicité pour la

Pas d'information disponible.

reproduction - fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT

Pas d'information disponible.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Pas d'information disponible.

rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Le liquide peut irriter la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si

l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

2-AMINOETHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL50 1.515,0

mg/kg)

Espèces Rat

Indications (DL50 orale) Nocif en cas d'ingestion.

ETA orale (mg/kg) 1.515,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée

(DL₅o mg/kg)

Espèces Lapin

Indications (DL50 cutanée) Nocif par contact avec la peau.

2.504,0

ETA cutanée (mg/kg) 1.100,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation

(CL50 vapeurs mg/l)

13,0

Espèces Rat

Indications (CL₅o

inhalation)

Nocif par inhalation.

ETA inhalation (vapeurs

mg/l)

13,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

DANOX DB-1

Corrosion cutanée/irritation Provoque de graves brûlures. cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT

Peut irriter les voies respiratoires.

un

Inhalation

Nocif par inhalation.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané

Nocif par contact avec la peau. Provoque de graves brûlures.

Contact oculaire

Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si

l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets

néfastes sur l'environnement.

AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FATTY ACIDS, C12-14

Écotoxicité

On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur

l'environnement.

2-AMINOETHANOL

DANOX DB-1

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des

déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur

l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

Toxicité Aucune information disponible.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: > 1 mg/l,

AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: 10 - 100 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - CE₅o, 48 heure: 10 - 100 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

toxicité aquatique aiguë

 $C(E)L_{50}$ 0.01 < $C(E)L50 \le 0.1$

Facteur M (aigu) 10

Toxicité aiguë - CE₅o, 48 heures: 0.31 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques OECD 202

Toxicité aiguë - plantes CE₅₀, 72 heures: 0.16 mg/l, Algues

aquatiques OECD 201

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique)

AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

 $C(E)L_{50}$ 0.1 < $C(E)L_{50} \le 1$

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅o, 96 heures: 2.67 mg/l, Poissons

OECD 203

Toxicité aiguë - CE₅₀, 48 heures: 3.1 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques OECD 202

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

CE₅₀, 72 heures: 0.146 mg/l, Algues

OECD 201

Chronic, NOEC, 28 jour: 0.067 mg/l, Algues

OECD 201

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique poissons aux premiers stades de leur vie NOEC, 302 jours: 0.42 mg/l, Poissons

Toxicité chronique - NOEC, 21 jours: 0.7 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques OECD 211

FATTY ACIDS, C12-14

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: > 100 mg/l, Poissons

2-AMINOETHANOL

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 349 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë -

invertébrés aquatiques

CE₅₀, 48 heures: 65 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

CE₅₀, 72 heures: 2.5 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable. Ce tensioactif est conforme aux critères de

biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande

des fabricants de détergents.

Informations écologiques sur les composants

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

Persistance et dégradabilité

La substance est facilement biodégradable. Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED

Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

DANOX DB-1

AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED

Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation

- >60%: 28 jours OECD 301B

AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES

Persistance et dégradabilité

La substance est facilement biodégradable.

Biodégradation

- Dégradation >60 %: 28 jours

OECD 301B

- Dégradation 73%: 57 jours

OECD 314C

FATTY ACIDS, C12-14

Persistance et dégradabilité

La substance est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation > 60%: 30 jours

OECD 301D

2-AMINOETHANOL

Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

Potentiel de

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

bioaccumulation

Coefficient de partage Non disponible.

AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED

Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED

Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation est peu probable. FBC: 11,

Coefficient de partage

log Pow: 2.8

AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES

Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation est peu probable.

Dioaccumulation

Coefficient de partage log Pow: 2.7

FATTY ACIDS, C12-14

Potentiel de

La bioaccumulation est peu probable.

bioaccumulation

Coefficient de partage log Pow: 3.3

2-AMINOETHANOL

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

Mobilité Indéterminé.

AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED

Mobilité Aucune information disponible.

AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES

Mobilité Aucune information disponible.

FATTY ACIDS, C12-14

Mobilité Aucune information disponible.

2-AMINOETHANOL

Mobilité Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

DANOX DB-1

AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. **PBT et vPvB**

AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. **PBT et vPvB**

AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. **PBT et vPvB**

FATTY ACIDS, C12-14

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. **PBT et vPvB**

2-AMINOETHANOL

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. **PBT et vPvB**

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

Autres effets néfastes Aucun connu.

AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED

Autres effets néfastes Indéterminé.

AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

FATTY ACIDS, C12-14

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

2-AMINOETHANOL

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de

sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1760

N° ONU (IMDG) 1760

N° ONU (ICAO) 1760

N° ONU (ADN) 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-,

ETHOXYLATED, AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES)

Nom d'expédition (IMDG) LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-,

ETHOXYLATED, AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES)

Nom d'expédition (ICAO) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-,

ETHOXYLATED, AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES)

Nom d'expédition (ADN) LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-,

ETHOXYLATED, AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Code de classement ADR/RID C9

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Classe ADN 8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

(ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG)

Groupe d'emballage (ICAO)

Groupe d'emballage (ADN)

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes

d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du

80

2X

danger (ADR/RID)

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable. conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Listes pour la santé et l'environnement

Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition

à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

E1

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)

Certains ingrédients sont listés ou exemptés.

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés. NDSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Indéterminé.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

route.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et

sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Dam. 1 - H318: Méthode par le calcul. STOT RE 2 - H373: Méthode par le calcul. Aquatic Acute 1 - H400: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 2 - H411: Méthode par le calcul.

Acute Tox. 4 - H302: Méthode par le calcul. Skin Corr. 1B - H314: Méthode par le calcul. Eye

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

Date de révision 13-08-21

Numéro de version 2.000

Remplace la date 15-05-17

Numéro de FDS 50489

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur H302 Nocif en cas d'ingestion. intégralité H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Signature Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.